



Mardi, 13 novembre 2018 15h20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Berne

SUSPENSION DU TRAITEMENT DE LA CONVENTION DE DOUBLE IMPOSITION AVEC L'ARABIE SAOUDITE

Suite à l'assassinat du journaliste Khashoggi, la commission a décidé de suspendre l'examen de la convention jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait procédé à un réexamen fondamental des relations entre la Suisse et l'Arabie saoudite.

La commission a décidé, par 23 voix contre 0 et 1 abstention, de suspendre l'examen de la convention de double imposition avec l'Arabie saoudite (**18.061**) jusqu'à ce que le Conseil fédéral établisse une stratégie politique à l'égard de l'Arabie saoudite. La commission est de l'avis que cette décision s'impose suite notamment à l'assassinat du journaliste Khashoggi. Cet événement appelle à un réexamen fondamental des relations entre la

Suisse et l'Arabie saoudite. Le Conseil fédéral présentera dans le courant de 2019 sa nouvelle stratégie.

La commission a par ailleurs approuvé les arrêtés relatifs aux CDI avec la Zambie et l'Equateur (**18.039** et **18.040** : vote par 14 voix contre 7 et une abstention et 14 contre 7), avec le Brésil (**18.064** : vote par 14 voix contre 4 et 4 abstentions) et avec le Royaume Uni (**18.062** : vote par 15 voix contre 3 et 3 abstentions)

2. MEILLEURE PRISE EN COMPTE FISCALE DES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS PAR DES TIERS

Sans opposition, la commission est entrée en matière sur le message du Conseil fédéral concernant l'objet **18.050** (prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers). Le projet est en relation avec l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et vise à encourager les femmes à exercer une activité lucrative. La commission est d'avis que la prise en compte fiscale des frais de garde par des tiers pourrait être un argument pour les femmes désirant exercer une activité professionnelle, car les coûts liés à la garde des enfants sont trop élevés pour de nombreuses jeunes familles. Par 11 voix contre 8 et 5 abstentions, elle a donc approuvé le projet sans modification au vote sur l'ensemble. Une minorité de la commission souhaite toutefois limiter la déduction fiscale aux frais documentés des offres institutionnelles d'accueil extra-familial (proposition rejetée par 18 voix contre 5) et une autre minorité préconise que la déduction ne concerne pas seulement les frais de garde par des tiers, mais aussi la garde des enfants par leurs parents (proposition

rejetée par 13 voix contre 10). Le conseil devrait se pencher sur cet objet lors de la session de printemps 2019.

3. RENFORCER LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

La commission propose, par 19 voix contre 6, d'adopter la motion **18.3241**, déposée par la conseillère aux Etats Geraldine Savary et intitulée « Ancrage dans la loi de la recherche agronomique adaptée aux conditions locales ». Par le même nombre de voix, elle a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire **18.421**, déposée par le conseiller national Beat Jans et intitulée « Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site ». La commission souhaite ainsi, d'une part, charger le Conseil fédéral d'inscrire dans la loi les activités des stations de recherche agronomique et, d'autre part, prendre les devants en déposant une initiative parlementaire qui lui permettrait de faire pression sur le gouvernement dans le cas où elle ne serait pas satisfaite de la mise en œuvre de la restructuration d'Agroscope par ce dernier. Elle demande ainsi l'élaboration d'une stratégie claire fondée sur les motions de la CdF-N (**18.4088**, **18.4087**) qui apporte un peu de sérénité dans ce domaine et restaure la confiance des acteurs concernés.

Le Conseil national examinera la motion Savary lors de la session de printemps 2019. L'initiative parlementaire Jans sera traitée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

4. RÉFORME DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Suite à la décision de la CER-E d'approuver la décision de la CER-N de donner à l'initiative parlementaire **17.494** (voir communiqué de la CER-E du 20 août 2018), la commission a discuté la suite des travaux sur cet objet. Elle notamment discuté avec le Chef du Département sur les intentions du Conseil fédéral en ce qui concerne la réforme de l'impôt anticipé et le passage du système du débiteur à celui de l'agent payeur. Sous réserve de l'approbation du Bureau du Conseil national, la commission a décidé, par 16 voix contre 8, de mettre sur pied une sous-commission afin que celle-ci élabore un avant-projet dans le cadre de l'initiative parlementaire. La sous-commission coordonnera ses travaux avec celui du Conseil fédéral.

5. LA MAJORITÉ DE LA COMMISSION S'OPPOSE À LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LA BIÈRE

La commission s'est penchée sur l'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Claudio Zanetti, qui demande la suppression de l'impôt sur la bière (**17.469**), et propose, par 16 voix contre 8, de ne pas y donner suite. La majorité de la commission indique que la branche elle-même est satisfaite du régime fiscal en vigueur, qui est échelonné et favorise les petites brasseries indépendantes, et ne souhaite aucun changement. En outre, une telle suppression enverrait un mauvais signal du point de vue de la prévention. Une minorité de la commission critique la différence de traitement entre la bière et le vin, raison pour laquelle elle propose de supprimer l'impôt sur la bière.

6. ECHANGE AUTOMATIQUE DE RENSEIGNEMENTS

La commission a approuvé par 14 voix contre 8 les différents arrêtés relatifs à l'introduction de l'échange automatique de renseignements avec 10 pays supplémentaires, dont Singapour et Hong Kong (**18.055**).

7. AUTRES DÉCISIONS

Par ailleurs, la commission s'est demandé si et, le cas échéant, comment les réserves de la Banque nationale suisse, qui ont considérablement augmenté, pourraient être utilisées pour financer l'AVS. Cette question avait déjà été abordée par la CER-N en marge de la discussion relative au projet fiscal 17. La commission s'était opposée aussi bien à un versement unique de la moitié du surcroît de capital propre à l'AVS qu'à la création d'un fonds souverain suisse. Elle a donc cessé de suivre le dossier pour le moment.

La commission a siégé du 12 et 13 novembre 2018 à Berne sous la présidence du conseiller national Jean-François Rime (UDC, FR) et, pour partie, en présence

AUTEUR



CER-N Commissions de l'économie et
des redevances
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
wak.cer@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Jean-François Rime,
président de la commission,

tél. 079 230 24 03

Katrin Marti,
secrétaire de la commission,
tél. 058 322 94 72 (4, 7)

Alexandre Füzesséry,
secrétaire adjoint,
tél. 058 322 98 58 (1, 4, 6)

Kathrin Meier,
collaboratrice scientifique,
tél. 058 322 94 38 (2, 5)

Simon Banholzer,
collaborateur scientifique,
tél. 058 322 92 02 (3)